



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE 25 MARS 2024

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 25 mars 2024 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, 1^{ère} vice-présidente
M. Robert Auger, 2^e vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
Mme Michèle Demers, membre

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie

RÉSOLUTION NO : A2024-03-30 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-03-31 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2024;
4. Dépôts :
 - Lettre d'exigence pour le poste no. 8018;
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
6. Autorisation de virement de l'excédent de fonctionnement affecté vers l'excédent de fonctionnement non affecté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Avis de motion règlement 35-4 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du coordonnateur des services techniques et modification de l'article 11;
8. Avis de motion règlement 46 – Règlement d'emprunt décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 6 300 000 \$;
9. Adoption règlement 44 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$;
10. Adoption règlement 45 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$;
11. Renouvellement du contrat RAIM-2022-002 – Entretien et tonte de la pelouse;
12. Autorisation de travaux supplémentaires – Nordmec Construction inc. – Mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine d'eau potable de la RAIM (RAIM-2023-001);
13. Autorisation de travaux supplémentaires – Construction Kingsboro inc. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2023-004);
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondances :
 - Union des municipalités du Québec (UMQ) – Application de l'année supplémentaire optionnelle pour le contrat CAR-2022;
 - MRC Les Moulins – Résolution 14 832-03-24 – Nomination d'un membre votant représentant l'employeur au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-03-32

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2024)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**RÉSOLUTION NO : A2024-03-33
(Dépôt)**

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt suivant :

- Lettre d'exigence pour le poste no. 8018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A2024-03-34
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par
retrait direct et des comptes à payer)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiement émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 1 516 231,70 \$ et 157 701,20 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 9 192,56 \$ et 1 190 130,18 \$ préparées le 18 mars 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A2024-03-35
(Autorisation de virement de l'excédent de fonctionnement affecté vers
l'excédent de fonctionnement non affecté)**

ATTENDU la résolution A55-05-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandatée la firme Cima+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'étude d'avant-projet pour l'augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable, au montant de 90 370,35 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM a autorisé par cette même résolution que la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté;

ATTENDU QUE le coût total pour la réalisation de cette étude s'est avéré inférieur au montant initialement autorisé et qu'il est opportun de retourner le solde du mandat à l'excédent de fonctionnement non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la secrétaire-trésorière à effectuer un virement de l'excédent de fonctionnement affecté vers l'excédent de fonctionnement non affecté, au montant de 4 830 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-03-36

(Avis de motion règlement 35-4 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du coordonnateur des services techniques et modification de l'article 11)

La conseillère Michèle Demers donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le règlement 35-4 modifiant le règlement relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Copie du projet de règlement 35-4 est remise aux membres du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-03-37

(Avis de motion règlement 46 – Règlement d'emprunt décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 6 300 000 \$)

Le conseiller Robert Auger donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 46 décrétant des services professionnels et techniques, des études et des travaux préparatoires pour le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt de 6 300 000 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-03-38

(Adoption règlement 44 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Raymond Berthiaume à l'assemblée ordinaire du 26 février 2024 par la résolution A2024-02-20;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 44 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le règlement décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$ soit adopté sous le numéro 44.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-03-39

(Adoption règlement 45 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Lise Gagnon à l'assemblée ordinaire du 26 février 2024 par la résolution A2024-02-21;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 45 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le règlement décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$ soit adopté sous le numéro 45.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-03-40

(Renouvellement du contrat RAIM-2022-002 – Entretien et tonte de la pelouse)

ATTENDU la résolution A31-03-2022 adoptée le 28 mars 2022, acceptant la soumission de l'entreprise Vert Tout Court inc. pour les services d'entretien et tonte de la pelouse pour un contrat d'un (1) an au montant de 22 725,73 \$ (t.t.c.), avec deux (2) options de renouvellement (RAIM-2022-002);

ATTENDU la résolution A41-03-2023 renouvelant pour une première année la soumission numéro RAIM-2022-002 pour les services d'entretien et tonte de pelouse pour la période du 1^{er} mai 2023 au 15 novembre 2023;

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est satisfaite de la prestation du fournisseur et que l'article 9 du cahier des charges spécifiques du devis permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 25 413,71 \$ (t.t.c.) représentant la valeur du contrat précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Vert Tout Court inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 25 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le deuxième renouvellement du contrat de l'entreprise Vert Tout Court inc. pour les services d'entretien et tonte de la pelouse, au montant de 22 103,68 \$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} mai 2024 au 15 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-03-41

(Autorisation de travaux supplémentaires – Nordmec Construction inc. – Mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine d'eau potable de la RAIM (RAIM-2023-001))

ATTENDU la résolution A20-02-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour les services professionnels pour la mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques (RAIM-2021-001);

ATTENDU la résolution A36-03-2023 acceptant la soumission de l'entreprise Nordmec Construction inc. pour la réalisation des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine d'eau potable de la RAIM au montant de 2 250 640,22 \$ (t.t.c.);

ATTENDU les résolutions A104-09-2023, A116-10-2023 et A2024-02-25 autorisant le coût des travaux supplémentaires des directives de changement 3, 5, 6A, 6B, 7, 8-R1, 9-R1, 10, 11, 13, 14-R1, 16, 20A, 21, 23-R1 et 24-R1, le tout au montant de 106 403,20 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE quatre (4) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 35 553,29 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de <u>changement 25</u>	Modifications du système d'alun temporaire	8 705,08 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 26-R1</u>	Ajout de cylindres de calibration aux systèmes de dosage	13 325,44 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 27</u>	Modifications et ajout aux panneaux de contrôle	10 719,84 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 29</u>	Modification du disjoncteur d'un panneau de distribution	2 802,93 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Marc Robitaille, ing., chargé de projets de la firme Tetra Tech QI inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires de Nordmec Construction inc. lié aux avis de changement 26-R1 et 27, et approuve celui associé aux avis de changement 25 et 29, le tout au montant de 30 922,63 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-03-42

(Autorisation de travaux supplémentaires – Construction Kingsboro inc. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2023-004))

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant par la résolution A106-09-2021;

ATTENDU la résolution A62-05-2023 acceptant la soumission de l'entreprise Construction Kingsboro inc. pour la réalisation de ces travaux, au montant de 3 884 877,28 \$ (t.t.c.);

ATTENDU les résolutions A93-08-2023, A143-11-2023 et A2024-02-23 autorisant le coût des travaux supplémentaires des avis de changement 1, 2 et 8-A, 8-AR1, 10 et 12 le tout au montant de 151 331,30 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE cinq (5) autres avis de changement ont été émis en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 46 224,71 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de changement 5	Ajout de marches suite à la modification de l'ouverture pour l'escalier	2 583,05 \$ (t.t.c.)
Avis de changement 11	Modification des escaliers secondaires, caillebotis et garde-corps	16 003,39 \$ (t.t.c.)
Avis de changement 14	Ajout de garde-corps amovibles autour de la trappe d'accès	6 774,22 \$ (t.t.c.)
Avis de changement 19	Ajout d'isolant rigide	17 144,12 \$ (t.t.c.)
Avis de changement 22	Ajout d'un linteau pour supporter la brique	3 719,92 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires de Construction Kingsboro inc. lié aux avis de changement 5 et 11, et approuve celui associé aux avis de changement 14, 19 et 22, le tout au montant de 40 204,14 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2024-03-43
(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2024-03-44
(Levée d'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Secrétaire-trésorière